

Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET

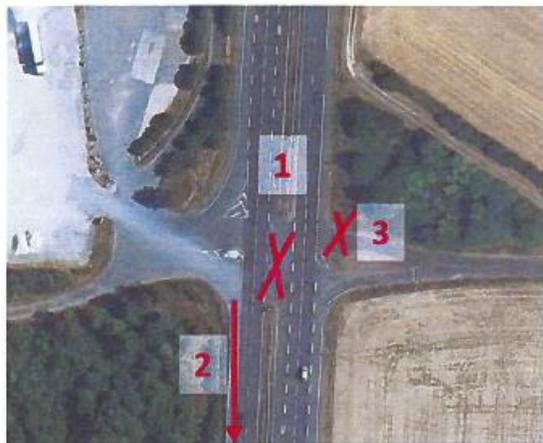
Carrefour plan dit de « la Belle Cantinière » à Aussac-Vadalle

Carrefours plans de la RN10 – mai 2022

-1- PR 31+150 _ carrefour dit de « la Belle Cantinière » _ commune : Aussac-Vadalle

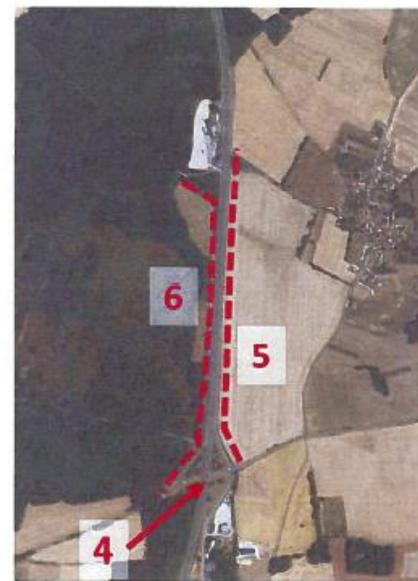
MESURES CONSERVATOIRES PROVISOIRES PROJETÉES PAR L'ÉTAT :

Fermeture du terre-plein central et report sur le demi-échangeur de Tourriers-nord



Volontés et propositions :

- 1- fermer le terre-plein central
- 2- aménagement d'une voie d'insertion Aussac-ouest vers RN10-sud
- 3- fermeture de la voie d'insertion Aussac-est vers RN10-nord
- 4- accompagner CD16 pour indiquer le gabarit de hauteur de l'ouvrage passant sous la RN10
- 5- accompagner la commune pour création d'un chemin blanc (liaison RD15 / désenclavement parcelles agricoles)
- 6- engagement des communes d'Aussac-Vadalle et de Villejoubert pour réaménager la voie communale entre la RD15 et la Belle Cantinière
- 7- engagement de la commune d'Aussac-Vadalle pour adapter la signalisation directionnelle depuis le bourg (interdire l'accès à la RN10)



Article 8 :

« Aménagement voie d'insertion prévu dans un délai de XX mois à compter de la signature du présent plan d'accord »

« La fermeture du terre-plein central du carrefour plan est conditionné à la création d'un chemin blanc relié à la RD15 dans le sens sud/nord le long de la RN10 permettant le passage des engins agricoles » (côté est RN10)

Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET Carrefour plan dit de « la Belle Cantinière » à Aussac-Vadalle

Carrefours plans de la RN10 – mai 2022

-1- PR 31+150 _ carrefour dit de « la Belle Cantinière » _ commune : Aussac-Vadalle

AMÉNAGEMENT FINAL



Principes :

- Construction échangeur complet à proximité sud du carrefour plan actuel (pont supérieur à la RN10 et 4 bretelles d'entrées/sorties RN10)
- Réalisation de voies de substitution pour franchir la RN10 (raccordements à l'échangeur)
- Aménagement partiel de la RD115 (renforcement)
- Réalisation d'une voie de désenclavement (parcelles agricoles)
- Fermeture demi-échangeur existant à Tourriers-Nord

Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET

Extension de l'aire de repos de Maine-de-Boixe Ouest

Carrefours plans de la RN10 – mai 2022

-2- PR 29+180 _ carrefour aire de repos Maine-de-Boixe ouest / GSM _ commune : Maine-de-Boixe

MESURES CONSERVATOIRES PROVISOIRES PROJETÉES PAR L'ÉTAT : fermeture de l'accès GSM sur la RN10 (à confirmer)



Volonté et proposition :

- 1- fermer la bretelle d'insertion sur la RN10 (sens sud/nord) ?
- 2- engagement de l'État à conserver la connexion à titre dérogatoire pour des véhicules légers entre l'aire de Maine-de-Boixe ouest et la commune et à entretenir les sections de voirie dont il assure la gestion
- 3- engagement de la commune de Maine-de-Boixe, avec un soutien exceptionnel de l'État (cofinancement pouvant aller jusqu'à 80%) à maintenir en état les sections de voiries dont elle assure la gestion entre l'aire de Maine-de-Boixe ouest et la commune afin de conserver la connexion pour des véhicules légers

AMÉNAGEMENT FINAL



Principes :

- Desserte depuis la RN10 de l'aire de repos dans sa configuration finale ?

Article 8 :

« La fermeture des entrées sorties (sens nord/sud) en face de l'aire de Maine-de-Boixe Est est programmée dans le cadre des travaux de l'échangeur de Mansle » (carrefour avec VC109)

Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET

Construction de stations-services à Aussac-Vadalle

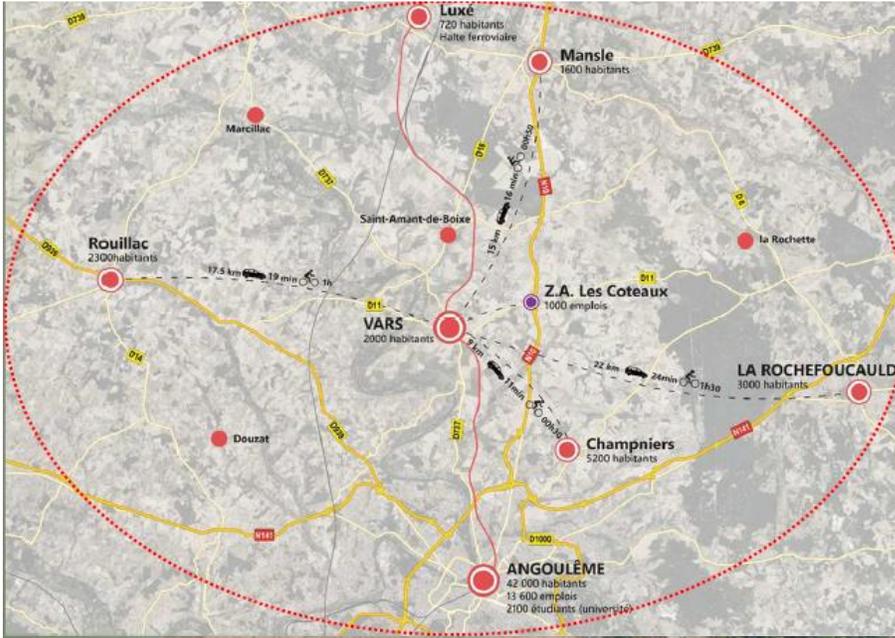


à Maine-de-Boixe



Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET

Création d'une halte ferroviaire multimodale à Vars



Proposition d'organisation du Pôle d'échanges multimodal



Un dispositif d'intermodalité compact.

Une accessibilité à la halte organisée autour d'un espace public / transport : la place de la Gare (Végétalisation, programmes attractifs, façade orientée Sud...)



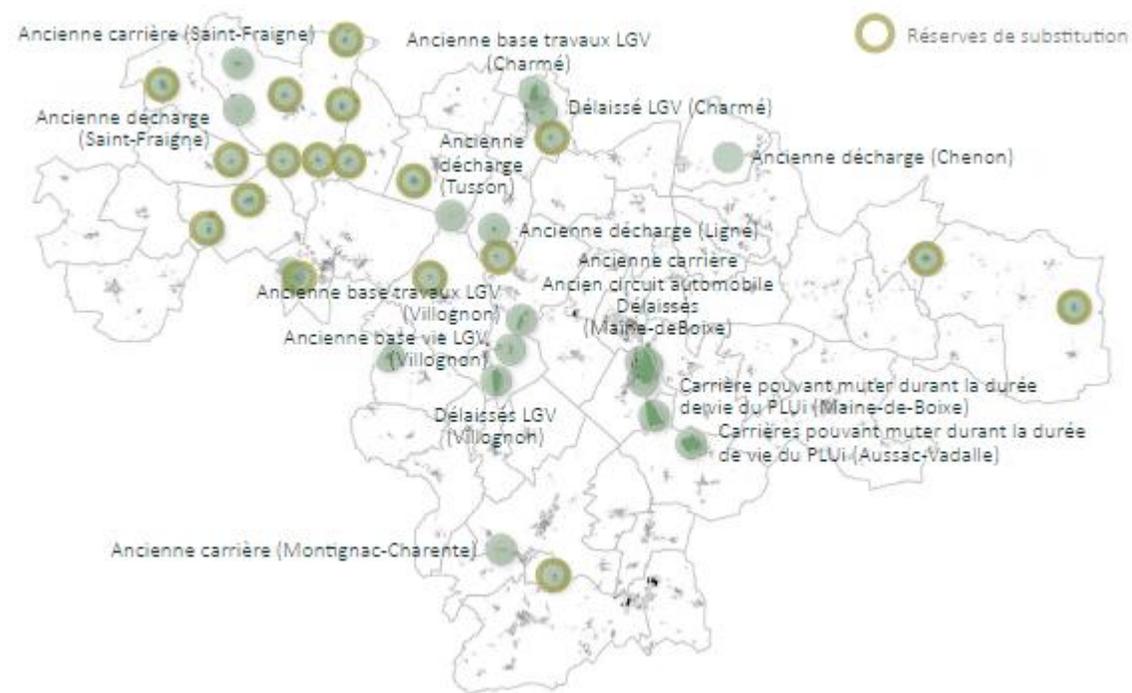
Annexes à la délibération relative au projet de modification du SRADDET

Parcs photovoltaïques sur les zones Npv du PLUi Cœur de Charente

5.7 Le secteur Npv

Le secteur Npv a été créé pour répondre aux objectifs nationaux en faveur du développement des énergies renouvelables. Afin de permettre la mise en oeuvre de projets de type «centrales solaires au sol», des sites isolés ont été repérés comme pouvant accueillir des systèmes de production d'énergie renouvelable en raison de leur nature déjà artificialisée et de l'absence d'incidences pour l'activité agricole. Deux types de sites sont distingués :

- > les secteurs Npv couvrant les réserves de substitution agricoles. Ces espaces contribuant au bon fonctionnement des exploitations agricoles peuvent faire l'objet de projets photovoltaïques sans impact sur l'agriculture (pas de consommation d'espace notamment).
- > les secteurs Npv couvrant des sites déjà artificialisés et non valorisables par l'agriculture (délaissés de la LGV, anciennes carrières, etc.).



- Les secteurs Npv à l'échelle de la communauté de communes -